



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2014-1775
Demande : Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Fongicide Inspire Super
Numéro d'homologation : 30827
Matières actives (m.a.) : Cyprodinil et difénoconazole
N° de document de l'ARLA : 2471954

Contexte

Le fongicide Inspire Super a été homologué pour la première fois le 13 février 2013. Il est homologué comme traitement foliaire des fruits à pépins (pomme, pommette, poire, poire asiatique et coing) afin de lutter contre la tavelure du pommier causée par *Venturia inaequalis* ou *V. pirina*) à des doses de 560 à 836 g/ha (de 48 à 72 g/ha de difénoconazole et de 139 à 208 g/ha de cyprodinil), et afin de lutter contre la tache phoméenne (*Mycosphaerella pomi*), la rouille grillagée (*Gymnosporangium juniperi-virginianae*), la moucheture du pommier (*Zygophiala jamaicensis*, anciennement *Schizothyrium pomi*), la rouille du cognassier (*Gymnosporangium clavipes*), la tavelure du pommier (*Venturia inaequalis*, *V. pirina*), la tache de suie (*Gloeodes pomigena*), et afin de lutter contre l'oïdium (*Podosphaera leucotricha*) à une dose de 836 g/ha. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes de traitement, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande a pour objet d'ajouter au profil d'emploi du fongicide Inspire Super des allégations de suppression de deux nouvelles maladies par traitement foliaire sur les fruits à pépins indiqués sur l'étiquette à une dose de 836 g/ha (280 g m.a./ha : 72 g de difénoconazole/ha + 208 g de cyprodinil/ha). On commence les traitements avant l'apparition de la maladie, puis on les poursuit à des intervalles de sept à dix jours. Les deux allégations visent précisément la lutte contre la pourriture amère (*Colletotrichum* spp.) et la pourriture noire (*Botryosphaeria obtusa*). De plus, le produit Allegro 500F (numéro d'homologation 27517), contenant 500 g de fluaziname/L, a été demandé comme composant du mélange en cuve. Ce produit est homologué contre la tavelure du pommier, la tache de suie et la moucheture du pommier.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, la formulation du produit n'ayant pas été modifiée.

Évaluations sanitaire et environnementale

Il n'était pas nécessaire de mener une évaluation des risques pour la santé et l'environnement puisque le profil d'emploi n'est pas modifié, y compris les cultures hôtes, les méthodes, les délais et les doses de traitement.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis cinq rapports d'études sur le terrain dans le cadre desquelles l'efficacité de plusieurs fongicides contre une maladie ou les deux a été évaluée. On avait procédé à de multiples traitements au moyen de fongicides et dans certains cas, on avait appliqué le fongicide Inspire Super alternativement avec d'autres fongicides ou avant, dont le Captan qui est homologué contre la pourriture amère et la pourriture noire sur les pommes aux doses visées lors des essais. Il était donc difficile de vérifier l'apport réel du fongicide Inspire Super dans la lutte contre ces maladies en raison du risque de confusion généré par l'utilisation des autres fongicides ou du nombre minime de cas de maladies.

Le fongicide Allegro 500 F (numéro d'homologation 27517), contenant 40 % de fluaziname (500 g m.a./L), est appuyé comme composant du mélange en cuve puisqu'il fait partie des fongicides du groupe 29 et est classé par le Fungicide Resistance Action Committee (FRAC) comme étant un produit à faible risque pour l'acquisition d'une résistance à un agent pathogène. On s'attend donc à ce que le mélange en cuve avec le fongicide Inspire Super aide à diminuer le risque d'acquisition d'une résistance aux agents pathogènes qui causent la tavelure du pommier, la tache de suie et la moucheture du pommier pour les fongicides des groupes 3 (difénoconazole) et 9 (cyprodinil), tous deux étant connus pour causer un risque moyen d'acquisition d'une résistance aux agents pathogènes.

Conclusion

L'ARLA a mené une évaluation de la demande mentionnée en objet et a déterminé que les renseignements soumis ne suffisent pas à appuyer les allégations de lutte contre la pourriture amère (*Colletotrichum* spp.) et la pourriture noire (*Botryosphaeria obtusa*) sur les fruits à pépins.

Le fongicide Allegro 500 F est appuyé comme composant du mélange en cuve avec le fongicide Inspire Super visant les pommes.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

2426284	2009, Summer disease programs for 'Golden Delicious' apple,, DACO: 10.2.3.3
2426285	2013, Fungicide mixtures and rotations for full season disease management on Red Delicious, Golden Delicious, and Rome apples,, DACO: 10.2.3.3

2426286	2011, Disease control by experimental fungicides and mixtures on Golden Delicious, Idared, and York Imperial apples, DACO: 10.2.3.3
2426290	2011, Apple Disease Control with Merivon, Inspire Super, Omega, Indar, Topguard, and Rally, DACO: 10.2.3.3
2426291	2009, Controlling summer diseases on apples with Inspire Super, Rally, Indar, Tebuzol, and Luna Sensation, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.